



## 6 Stage des étrangers

### 6-4 Autres traitements pour les stagiaires

Un stagiaire n'est pas un travailleur, il n'a donc pas droit aux compensations reçues en cas d'accident de travail ou de maladie pendant le stage. Il est recommandé d'adhérer à une assurance privée ou de chercher d'autres mesures de sécurité pour le stage en cas d'accident ou de maladie en cours du stage.

Sachez que le stagiaire doit toujours être en possession de son passeport.

À noter que les concernés du « système de stage technique » (système destiné à celui qui a acquis un certain niveau de technique grâce au stage, et qui passe un contrat d'emploi comme stagiaire technique avec un organisme) exercent une activité de travail, et non de stage, les lois relatives au travail doivent être appliquées.

Pour ces stagiaires techniques, le statut de résidence « activité spécifique » est attribué.